

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

GASTON CADOUX

Nos pertes de guerre. Leurs réparations et nos dettes de guerre

Journal de la société statistique de Paris, tome 66 (1925), p. 326-333

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1925__66__326_0

© Société de statistique de Paris, 1925, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III
NOS PERTES DE GUERRE
LEURS RÉPARATIONS ET NOS DETTES DE GUERRE

Il est maintenant possible d'évaluer exactement nos pertes de guerre.
Quel rapport les pertes de guerre de la France ont-elles avec ses dettes?
Pourquoi n'a-t-elle pu encore réparer toutes ses dévastations ni régler ses
dettes? Telles sont les questions que je me propose d'examiner.

Au moment où la France accentue l'énergie de ses efforts fiscaux pour rétablir sa situation financière, faire mieux apprécier sa devise sur les marchés étrangers, dont Londres reste le principal si New-York a pris une importance considérable, le but que je vise, en m'aidant de données statistiques, est d'éclairer l'opinion étrangère sur la disproportion que la suite des événements a établie entre l'énormité de nos pertes de guerre et le peu que nous pouvons espérer recouvrer de l'Allemagne, d'une part; entre notre part des ressources du plan Dawes et les annuités envisagées pour le paiement de nos dettes politiques de guerre à la Grande-Bretagne et aux États-Unis, d'autre part.

La cause qui, en faisant retomber sur nous la charge des réparations, a créé les déficits énormes de nos budgets, entraîné l'inflation et accru nos emprunts, est la carence de l'Allemagne; c'est elle qui a retardé la solution du problème du règlement des dettes de guerre, dettes résultant des avances entre alliés pour repousser son agression. Les ravages du cataclysme déchainé en 1914 sont incommensurables. Mais je tenterai en premier lieu de résumer ce que cette agression a fait dépenser effectivement à la France pour soutenir la guerre.

Sans parler des charges civiles de l'État, des départements et des communes, les dépenses de nos deux ministères : de la guerre et des armements, ont monté ensemble à 139.944.260.000 francs-or de juillet 1914 à janvier 1919. La dette de guerre française s'est élevée, à la fin des hostilités, à 140.801.620.000 francs, C'est-à-dire que la France a emprunté une somme à peu près égale à celle dépensée par elle pour lui permettre, ainsi qu'à ceux de ses alliés qu'elle a dû aider au cours de la lutte commune, de résister à l'agression. Telle est l'origine de sa dette de guerre, la cause réelle des difficultés financières et monétaires contre lesquelles elle réagit courageusement. Peut-être l'a-t-on trop oublié?

Pourquoi ces dépenses, faites pour la victoire commune, n'ont-elles pas été remboursées par les pays agresseurs après leur défaite? C'est que l'excès des maux causés par eux a eu ce résultat paradoxal de faire largement exonérer les vaincus. Les alliés — rompant avec tous les précédents — n'ont exigé d'eux aucune indemnité de guerre. L'article 231 du Traité de paix a proclamé que l'Allemagne et ses alliés devaient être tenus pour responsables — pour les avoir causés — de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les gouvernements alliés et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre qui leur avait été imposée par l'agression de l'Allemagne et de ses alliés. Mais ce principe établi, son application a été tenue pour pratiquement irréalisable et c'est, avec la Belgique, la France qui en a éprouvé le tort le plus considérable, leurs territoires ayant servi de champ de bataille.

Donc après avoir proclamé cette responsabilité de l'Allemagne et de ses alliés, l'énormité des dévastations fit reculer devant les conséquences logiques de cette constatation. Dès l'article suivant, le Traité de Versailles admettait « que les ressources de l'Allemagne n'étaient pas suffisantes — en tenant compte de la diminution permanente de ces ressources qui devait résulter des autres dispositions du Traité — pour assurer complète réparation de toutes ces pertes et de tous ces dommages ». Et, comme les négociateurs manquaient de bases d'appréciations sur lesquelles un accord pouvait s'établir, ils ne chiffrèrent ni les dommages ni l'insuffisance des ressources de l'Allemagne. Ils crurent — à tort — surmonter cette difficulté en l'ajournant; en faisant stipuler, dans la

partie VIII du Traité et ses annexes, le versement d'une première et préalable indemnité de 20 milliards de marks à payer en espèces ou en marchandises avant le 1^{er} mai 1921. Et le Traité chargea la Commission interalliée des réparations de fixer, avant cette échéance, la dette globale de l'Allemagne.

L'Allemagne a su tirer un merveilleux parti de cette faute initiale des gouvernements de l'Entente. Au 1^{er} mai 1921, elle n'avait versé que 8 des 20 milliards de marks de l'indemnité préalable et la Commission des réparations était fort en peine d'apprécier la valeur globale de remplacement des biens détruits, c'est-à-dire la dette de l'Allemagne.

Chaque gouvernement lui avait bien envoyé un compte. L'Angleterre réclamait 2.542.707.375 livres sterling et 7.597.832.086 francs; la France 218.541.596.120 francs; l'Italie 33.086.836.000 lires et 37.926.130.395 francs, plus 128 millions de livres sterling. La Belgique réclamait 34.254.645.898 francs belges et 2.375.215.996 francs français. La réclamation du Japon se totalisait à 832.774.000 yens. La Roumanie réclamait 31.099.400.188 francs-or; le nouvel État serbe-croate-slovène 8.496.091.000 dinars et 19.219.700.112 francs. Le Portugal présentait un état de 1.944.261 contos; la Grèce de 4.992.788.739 francs-or. Venaient ensuite, avec des totaux moindres, le Brésil, le Siam, la Bolivie, le Pérou, Haiti, Cuba et Libéria, et même la Commission européenne du Danube. Ce total était inexigible parce que trop élevé. C'est par une étude critique de chacun des éléments de ces états primitifs de réclamations que la Commission des réparations arriva, après avoir opéré la conversion en marks-or des diverses monnaies des réclamants et après bien des discussions, à chiffrer, tant bien que mal, le montant de la dette globale de l'Allemagne. Après une première fixation à 225 milliards de marks-or, elle s'arrêta définitivement au chiffre de 132 milliards, en y incorporant les 12 milliards de l'indemnité non payés au 1^{er} mai.

Dès ce moment nous avons connu l'âcre amertume des lauriers qu'on nous prodigua.

Les illusions de la victoire furent vite dissipées et de multiples déceptions se succédèrent, rendant pour la France presque dérisoires les couronnes qu'on ne lui marchandait pas. Persuadés que l'Allemagne serait contrainte par les alliés à réparer les dévastations de « sa » guerre, les gouvernements français ont pris l'engagement, vis-à-vis les populations de nos régions dévastées, d'indemniser toutes leurs pertes, de relever toutes les ruines; pour que les populations recouvrées ne subissent aucun préjudice, la France racheta au pair les marks qui lui furent présentés non seulement par les Alsaciens-Lorrains, mais par les neutres et les Allemands habitant les provinces reconquises.

Quelque grande que fût la destruction de sa richesse collective, après cinquante-deux mois d'une guerre sauvagement menée sur son territoire, la France eut la volonté de reconstituer promptement les forces économiques des dix départements ravagés et, convaincue, d'une part, de l'impérieuse nécessité d'une rapide reconstitution, et, d'autre part, persuadée que les avances ainsi faites ne manqueraient pas de lui être restituées, elle emprunta largement pour rétablir le plus tôt possible ses moyens de production. C'est l'énormité de ses avances et l'infime remboursement qu'elle en obtenait qui ont ouvert la crise insoluble que l'énergique opération de la Ruhr n'a pu dénouer qu'en échafau-

dant un moratoire, un compromis, c'est-à-dire en nous faisant accepter de diminuer encore sensiblement les remboursements sur lesquels la France se croyait en droit de compter pour les réparations.

L'Allemagne, se rendant compte qu'un accord continu des gouvernements des sept nations de l'Entente ne pourrait se maintenir longtemps, leurs idées, leurs intérêts différents, leurs vues d'avenir devant s'opposer inéluctablement, a déployé une inlassable duplicité pour dissimuler, transférer à l'étranger et faire disparaître d'énormes capitaux; elle organisa systématiquement la faillite du Reich, la fuite devant le mark et l'effondrement de sa devise, anéantissant sa dette publique et échappant ainsi à ses obligations. Au lieu de payer les réparations, chicanant et gagnant du temps, elle consacrait d'énormes capitaux à perfectionner l'outillage de sa grande industrie, à construire un tonnage maritime neuf qui se rapproche rapidement de celui d'avant-guerre (1). La concurrence qu'elle fait et fera de plus en plus à l'Angleterre montrera quelle faute a été commise en favorisant la manœuvre découlant de cette carence de l'Allemagne; c'est une des causes permanentes des crises de chômage de l'industrie britannique.

Le 2 juillet 1925, le *Times* publiait l'information qu'à la requête de la Trésorerie, le Gouvernement anglais avait adressé des notes à toutes les puissances européennes qui n'avaient pas encore conclu d'arrangement pour le remboursement de leurs dettes de guerre. Sans en demander le paiement immédiat, le Gouvernement anglais envisageait la fixation d'une date pour l'ouverture de négociations. Les conversations entre experts français et britanniques avaient été interrompues au moment de la chute du cabinet Herriot.

Elles furent reprises, sans résultat effectif, par M. J. Caillaux, ministre des Finances dans le cabinet Painlevé qui a succédé à celui de M. Herriot.

Le *Times* accompagnait son information d'un tableau des créances de guerre de la Grande-Bretagne qui, d'après ce résumé, étaient les suivantes : France 623.279.000 livres sterling, Russie 722.456.000, Pologne 95 millions, Italie 533.300.000, Yougoslavie 28.481.000, Roumanie 24.778.000, Portugal 21.544.000, Grèce 23.366.000, Congo belge 3.550.000.

La presse anglaise expliqua que le Gouvernement avait accompli cette démarche vis-à-vis de ses anciens alliés parce que les États-Unis avaient demandé eux-mêmes la consolidation de ses créances sur les États européens.

I. — Évaluation de nos pertes en vies humaines.

Mais abordons l'évaluation des pertes subies par la France.

Il en est d'irréparables : celles des vies humaines sacrifiées. Sans vouloir les faire entrer dans aucun calcul, nous les énoncerons tout d'abord parce que, à cause de leur ordre de grandeur, elles ont et auront longtemps une répercussion formidable sur notre puissance de production, donc sur nos possibilités de régler nos dettes de guerre et de nous en acquitter.

Lors de la déclaration de guerre, la France, pour une population de 39.600.000 habitants, a mobilisé 8.140.000 hommes dans ses armées de terre et 215.000 dans sa marine.

(1) Le trafic de ses navires dans les ports allemands atteignait — en 1924 — 80 % du chiffre d'avant-guerre et, si l'on ne considère que les ports de la mer du Nord, s'est élevé jusqu'à 90 %.

Dans ses armées de terre ont pris place au cours des hostilités 195.000 officiers — dont 120.000 promus pendant la durée de la guerre — 7.740.000 hommes de troupe, 260.000 indigènes de l'Afrique du Nord et 215.000 indigènes coloniaux d'autre origine.

On peut dire que la presque totalité de cet effectif a participé à la bataille. Officiers, sous-officiers, caporaux et soldats y sont retournés après y avoir été frappés; plus de 300.000 hommes ont repris leur place au front après avoir été blessés quatre fois.

En dehors de nos 30.000 victimes civiles, nos pertes dues directement aux actions de la guerre, celles comptées presque immédiatement à la fin des hostilités, représentaient le sixième des effectifs mobilisés, le septième de la population masculine et le vingtième de l'ensemble de la population. Ces proportions émouvantes se sont encore accrues par la suite, du fait de décès consécutifs aux blessures et aux maladies résultant des hostilités.

M. Louis Marin, député de Nancy, en qualité de rapporteur général de la Commission du budget de la Chambre des Députés, a chiffré (Rapports 6235 et 6659 de 1919 et 633-634 de 1920), d'après les renseignements qui lui ont été fournis par l'État-major de l'armée, les pertes des armées françaises à la date du 11 novembre 1918. Il arrive au total de 1.355.000 tués ou disparus; les tués sont ceux dont on a retrouvé les corps, les disparus sont ceux dont on n'a rien retrouvé.

Parmi les morts, on a compté 1.180.000 tués au feu ou disparus, et 175.000 décès par maladie au cours des hostilités. Beaucoup de décès par suite de blessures de guerre, d'atteinte par les gaz toxiques, ou de maladies contractées aux armées se sont produits après l'armistice et augmentent le total de ces pertes des armées de terre établi par l'État-major lors de l'armistice.

Il faut y ajouter les morts et les disparus de la marine française. Nos marins ont, à côté des marins anglais, américains et italiens, accompli sans discontinuer, pendant toute la guerre, une tâche gigantesque dont l'histoire, qui n'est pas assez connue, abonde en épisodes héroïques. Nous avons mobilisé 215.000 marins, dont environ 153.000 ont été effectivement embarqués. Les pertes de cet effectif ont été de 479 officiers et de 10.256 hommes d'équipages tués ou disparus. La paix n'a pas arrêté l'activité périlleuse de nos marins qui ont continué à rechercher, à repêcher et à détruire les mines posées par nos ennemis ou dérivées des champs établis au cours des hostilités.

L'ensemble de nos pertes a donc atteint 1.365.735 hommes tués ou disparus. Et ce chiffre doit être tenu pour un minimum (1).

(1) La Grande Guerre a été plus meurtrière que celles auxquelles elle peut être comparée. La guerre franco-allemande de 1870-1871 a coûté aux Français comme tués 3,7 % des effectifs mobilisés, et comme morts de maladies 14 %; la guerre russo-turque de 1877-1878 aurait coûté aux Russes 6 % des effectifs engagés comme tués, et 15 à 16 % comme morts de maladies; la guerre sino-japonaise de 1894-1895 aurait coûté aux Japonais 1,5 % de tués et 4,9 % de morts de maladies.

La Grande Guerre, d'après les calculs faits par M. le D^r Carayon, aurait coûté aux Français 13,5 % des effectifs comme morts et disparus et 2 % des effectifs morts de maladies; aux Allemands, 13,7 % des effectifs comme morts et disparus et 1,3 % comme morts de maladies; aux armées anglaises en France, 12 % des effectifs en tués et disparus et 1 % comme morts de maladies; aux Américains, 4,5 % en tués et disparus et 1,7 % de morts de maladies; aux Belges, 8,5 % de tués et disparus et 3 % de morts de maladies. Mais nous ne donnons ces chiffres que sous réserve des constatations officielles définitives qui ne sont pas encore publiées.

(Le D^r Carayon, major de 1^{re} classe au Service de Santé, a constitué un ensemble de documents du plus haut intérêt médical et statistique sur nos pertes.)

Si l'on compare le pourcentage des pertes pour les principaux belligérants on a les proportions suivantes par rapport à leur population en 1914 :

1 mort ou disparu pour	28 habitants en France.
1 — — —	35 — en Allemagne.
1 — — —	50 — en Autriche-Hongrie.
1 — — —	66 — en Grande-Bretagne et Irlande.
1 — — —	79 — en Italie.
1 — — —	107 — en Russie.
1 — — —	2.000 — aux États-Unis d'Amérique.

On voit que comparativement c'est la France qui a été la plus éprouvée de beaucoup.

La perte irréparable de tant de vies humaines a une répercussion sur l'activité économique, sur la puissance de production de la France, répercussion que nous tenterons de mesurer dans un instant.

Il faut ajouter à ce déficit de nos ressources en activités humaines celui qui résulte de la diminution considérable de force de travail de nos invalides, mutilés, blessés et aveugles de guerre, quelque admirable que soit leur effort pour reprendre le travail.

La Commission médicale consultative du ministère de la Guerre a chiffré à 388.824 le total de nos mutilés. Dès le mois de décembre 1918, les demandes de pensions des blessés s'élevaient à 1.835.000. Celles émanant des veuves et orphelins de combattants s'élevaient à 599.000, et celles concernant les ascendants à 871.000.

Le tableau suivant montre la proportion des pertes de l'armée de terre par rapport à la population masculine, d'après les professions. Il permet de mieux se rendre compte de la conséquence économique de nos pertes. Ce tableau est extrait du dossier de M. le Dr Carayon, qu'il a bien voulu me confier, et dont j'ai précédemment indiqué la constitution.

Pertes par professions.

Morts, disparus et mutilés.

1	POPULATION professionnelle masculine	CHIFFRES de la division de la statistique		CHIFFRES de la commission consultative médicale — Mutilés	TOTAL des pertes définitives	FRACTIONS au 100000*
		Morts	Disparus			
	2	3	4	5	6	7
Agriculture (cultivateurs, éleveurs, forestiers)	5.608.971	397.455	140.533	161.222	699.210	41.520
Commerce.	1.327.156	90.861	32.128	36.988	159.977	9.500
Alimentation.	400.375	54.446	19.251	22.083	95.780	5.687
Industrie	2.800.652	155.918	55.130	63.296	274.344	16.291
Travaux publics et bâtiment.	915.686	96.613	34.160	37.974	168.747	10.020
Transports.	665.029	35.122	12.419	13.431	60.972	3.620
Professions libérales.	235.320	23.092	8.165	9.166	40.423	2.400
Domestiques attachés aux personnes ou aux propriétés non industrielles	178.658	40.460	14.306	15.940	70.706	4.199
Fonctionnaires.	582.825	12.135	4.291	5.060	21.486	1.276
Sans profession : propriétaires, rentiers, retraités.	291.661	5.061	1.789	2.643	9.493	564
Ecclésiastiques.	63.545	1.438	508	766	2.712	161
Enfants, élèves des écoles normales, hospitalisés, détenus, etc., classés comme professions inconnues.	5.957.193	44.940	14.995	20.255	80.190	4.762
TOTALX	19.027.071	957.541	337.675	388.824	1.684.040	100.000

Les morts de la population civile du fait de la guerre, non plus que les infirmes et les blessés, n'entrent pas dans ce relevé; il y a eu dans la population civile 30.000 morts. La diminution de la puissance de production qui résulte de la diminution de la faculté de travail des aveugles, des grands mutilés, des intoxiqués par les gaz et des blessés est impossible à chiffrer; mais il est évident qu'elle est considérable et que nos facultés contributives s'en ressentiront longtemps.

Dès 1920 j'ai tenté de me faire une idée de l'ordre de grandeur du déficit économique résultant de nos pertes en vies humaines. J'ai fourni le détail de cette évaluation dans une note publiée par le Journal de la Société de statistique de Paris. J'ai constaté que 138 mobilisés d'une entreprise métallurgique tués recevaient par an, en 1914, ensemble 438.660 francs-or de salaires proprement dits, c'est-à-dire non compris le logement, les primes, indemnités, allocations de combustible ou gratifications. Ce total se répartissait entre 2 chefs de service, 49 ingénieurs, dessinateurs et employés, 15 contremaîtres, 63 ouvriers qualifiés et 9 manœuvres. Il s'agit d'hommes jeunes dont l'activité, s'ils n'avaient été sacrifiés par la guerre, se serait exercée au moins pendant vingt ans après la fin des hostilités. Si l'on adopte pour le calcul de la valeur de leur travail, pour compenser la diminution du pouvoir d'achat du franc, le coefficient 3, on a, pour la durée de la guerre, une perte de salaires de 1.900.600 francs, et pour les vingt ans de survie probable, 28.216.000 francs.

La moyenne annuelle par tête et par an est très modérée, et la perte des gains pour la durée de la vie probable ressort à 190.000 francs par tête.

Je puis donc déduire de ces données statistiques que la mort des hommes dont la guerre a privé notre activité nationale correspond à la perte d'une force économique évaluée au minimum à 190.000 francs par mobilisé tué, pour la période de la guerre et pour celle des vingt ans pendant laquelle ces travailleurs de la grande industrie auraient conservé leur activité. Si, par analogie, j'applique ce chiffre moyen aux morts des catégories comparables, travaux publics, transports, commerce et alimentation, j'aurai le relevé suivant :

	Tués	Disparus	Total	
Industrie.	155.918	55.130	211.048	} 586.048
Travaux publics et bâtiment.	96.613	34.160	130.773	
Commerce.	90.861	32.128	122.989	
Alimentation.	54.446	19.251	73.697	
Transports.	35.122	12.419	47.541	

Nous avons donc un déficit de salaires de 586.048 tués et disparus \times 190.000 francs = environ 111 milliards 349 millions de francs pour une période de 24 ans et 4 mois.

Si l'on abaisse l'évaluation des salaires moyens de la catégorie des agriculteurs, des domestiques et des tués et disparus de professions inconnues à 150.000 francs pour cette même période, nous calculerons le déficit de ces diverses catégories de la même manière :

	Tués	Disparus	Total	
Agriculteurs.	377.455	140.533	517.988	} 632.689
Domestiques.	40.460	14.306	54.766	
Professions inconnues. . .	44.940	14.995	59.935	

Donc 632.689 × 150.000 francs donnent environ 94 milliards 903 millions de francs.

Si, enfin, on admet que cette moyenne de salaires s'appliquant à la catégorie des diverses professions libérales peut être évaluée à un taux un peu plus élevé, par exemple à 200.000 francs, nous établirons, par les mêmes moyens, le déficit des appointements, honoraires et salaires des victimes de cette dernière catégorie comme suit :

	Tués	Disparus	Total	
Professions libérales (avocats, médecins, écrivains, etc.) . .	23.092	8.165	31.257	} 56.479
Fonctionnaires.	12.135	4.291	16.426	
Ecclesiastiques.	1.438	508	1.946	
Rentiers, retraités et sans profession	5.061	1.789	6.850	

Le déficit des salaires de cette dernière catégorie serait d'environ 11 milliards 296 millions de francs.

De ces évaluations on peut conclure que les tués et disparus de nos armées de terre auraient reçu, dépensé et, en partie, épargné près de 220 milliards de francs-papier au cours de la période normale de leur activité, détruite brutalement par la guerre. C'est-à-dire qu'il manque de ce fait à la France, en moyenne, 890 millions de francs par an dans les ressources internes produites par les activités nationales. Et cette évaluation est fort modérée. Il faut, en effet, considérer — ce qu'illustre mon premier sondage — que nos idées d'égalité dans l'impôt du sang nous ont fait sacrifier les meilleurs éléments juvéniles de notre population masculine. Les Français de moins de 25 ans tombés sur les champs de bataille sont au nombre de 467.000; ceux de 25 à 30 ans au nombre de 272.000; ceux de 30 à 40 ans, au nombre de 355.000. Et les tableaux précédents ne font pas ressortir l'énorme proportion des pertes de nos cadres intellectuels, industriels, commerciaux et agricoles; les Allemands ont, au contraire, soigneusement ménagé cette élite, ce qui, par comparaison, accentue encore pour la France l'irréparable sacrifice (du point de vue économique, c'est-à-dire du point de vue de ses facultés contributives) de toutes ces vies humaines.

On a cru, à tort, que le retour des populations enlevées à la France en 1871 et retrouvées par elle compensait ce déficit humain. En 1914, la population de la France était, sans les provinces perdues, de 39.600.000 âmes; en 1921, avec les territoires recouverts, elle n'était plus que de 39.209.000 habitants.

Un député du Massachusetts, M. Piatt Andrew, a symbolisé devant la Chambre américaine l'énormité de nos irréparables sacrifices en disant : « Si les soldats français tombés pendant la guerre se levaient de leurs tombes et défilaient devant vous par rangs de quatre à raison de 10.500 par heure, il faudrait six jours et cinq nuits avant que le dernier d'entre eux ait passé. »

Sans vouloir faire état de mes évaluations du déficit de production qui découle de nos pertes en hommes, ni insister sur l'émouvante évocation de l'élus américain, j'ai pensé qu'il ne serait pas inutile de remémorer l'ordre de tragique grandeur de nos pertes en morts. Nos lecteurs anglo-saxons comprendront mieux pourquoi nous n'avons pu encore, à cause de cet énorme déficit de forces économiques, régler nos dettes de guerre ni même assurer la reconstitution complète de nos régions dévastées, que la carence de l'Allemagne laissa à notre charge.

(A suivre.)

Gaston CADOUX.